



Accédez à votre profession

FORMATION DE BASE



FORMULE EN SALLE ET EN CLASSE VIRTUELLE
DIRIGEANT D'AGENCE – DAA.01

FR



CE PROGRAMME EST RECONNU PAR L'OACIQ ET PERMET L'INSCRIPTION À L'EXAMEN DE CERTIFICATION À TITRE DE DIRIGEANT D'AGENCE

Ce programme est composé des cours suivants :

7 COURS DE SPÉCIALISATION

- Obligations de l'agence et supervision des activités
- Gestion et planification des activités de l'agence
- Gestion et développement du capital humain
- Le dirigeant d'agence au quotidien : organisation du travail
- Collaboration et relations d'affaires avec les différents partenaires
- Synthèse : organisation et obligations
- Synthèse : gestion et planification

Pour toutes questions concernant les cours de spécialisation, veuillez communiquer avec un conseiller aux admissions.

Durée : 270 heures.

Formule : **En français seulement.**

En classe virtuelle combinée avec une présence en classe réelle de jour à notre campus de l'Île-des-Soeurs.

Horaire : Deux matinées par semaine en classe virtuelle de 8 h 30 à 12 h 30
ET deux semaines intensives en classe (Île-des-Soeurs).

Nos services :

- Accès à une personne-ressource tout au long de votre cheminement pédagogique;
- Accès au portail étudiant Omnivox;
- Rencontre d'informations avec l'OACIQ;
- Activité de préparation à l'examen de l'OACIQ;
- Accès aux enregistrements des cours pendant la durée du programme.

3 CAMPUS POUR MIEUX VOUS SERVIR



Campus de l'Île-des-Soeurs
600, chemin du Golf, Île-des-Soeurs (Québec) H3E 1A8



Campus de Laval
2525 boul. Daniel-Johnson, bureau 201, Laval (Québec) H7T 1S9



Campus de Brossard
6300, avenue Auteuil, bureau 135, Brossard (Québec) J4Z 3P2

CONDITIONS D'ADMISSION

Est admissible au programme de Dirigeant d'agence (DAA.01), le courtier immobilier qui détient un permis valide de l'OACIQ. L'étudiant devra fournir une copie de son permis au moment de son inscription.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Vous devez fournir une **copie du permis valide de l'OACIQ**, une **preuve de scolarité** et une **preuve d'identité**.

Preuve de scolarité :

- Diplôme d'études secondaires (DES) ou plus élevé ou le relevé de notes officiel.
- ou AENS (attestation d'équivalences de niveau secondaire) du Québec.
- ou GED (general education development) de l'Ontario ou de toute autre province du Canada.

Preuve d'identité :

- Certificat de naissance (grand format) émis par une province canadienne (exception pour l'Ontario, où le certificat petit format, est accepté).
- ou carte de citoyenneté (recto-verso).
- ou certificat de citoyenneté (format de 2 pages).
- ou fiche relative au droit d'établissement [IMM 1000] ou la confirmation de résidence permanente [IMM 5292 ou IMM 5688].
- ou carte de résidence permanente.
- ou permis d'études (doit être valide à la date de début du cours).
- ou permis de travail (exceptionnellement du 27 juin 2023 au 27 juin 2026).

Votre demande d'admission peut être complétée en ligne :

<https://www.collegeimmobilier.com/fr/admission.html>

Assurez-vous d'avoir pris connaissance des conditions d'admission. Lorsque vous aurez complété votre admission, un conseiller aux admissions communiquera avec vous afin de vous accompagner vers votre prochaine étape, l'inscription. À ce moment, vous pourrez vous inscrire au programme, et débiter votre parcours étudiant au Collège l'immobilier du Québec.

Veillez noter que seulement les copies des documents sont requises.